



Ecran acheté neuf avec rayure

Par **krakoss**, le **11/10/2009** à **22:50**

Bonjour,
J'ai acheté un écran samsung (NEUF). Quand je l'ai sorti il y avait des rayures sur la dalle et à l'arrière de l'écran.
Je souhaitais savoir si c'est bien au revendeur de changer le produit et si oui y a-t-il un texte de loi correspondant.
L'écran marche mais il y a au moins quatre rayures sur la dalle, il n'a pas voulu me le changer et au début il voulait que je me débrouille avec samsung mais j'ai refusé et après j'ai appris que ça ne rentre pas dans la garantie samsung.
Je souhaiterais savoir mes droits et les textes correspondants pour que le commerçant accepte de me le changer. Et mes recours possibles.
Merci